CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille ordinaire.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement sera exigible l'année écoulée.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*Abeille de l'Abeille seulement*, huit jours avant l'expiration de abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour es insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront réglés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre l'argent d'un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure. **COMMERCE**, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à
CARRIERE, DARAN & Co,
2 sept rue St. Louis. Nos 11 et 15.

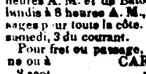

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes commodités pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur **Mobile**, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du chemin de midi et demi, quittant le Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
9 aout Nlle. Levée, 28 et 29.

Paquebot de St. Martinville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur **VETERAN**, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinville et Plaquemine, durant les eaux basses). Il partira de St. Martinville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Iberia et Franklin tous les lundis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
43 & 45, Rue Levée.

N. B. Les passagers allant aux attakapas ne seront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

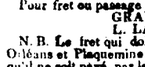

A VENDRE—Un Bateau à Vapeur de première classe. S'adresser à
LINCOLN & MAYNARD,
22 oct 29, Nouvelle Levée.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le A1 navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à
25 oct LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL—Le A1 navire fin voilier **ROBERT MORRIS**, capitaine Gay, peut prendre 150 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
25 oct rue Bienville, No 14

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier A 1, APOLLO, capitaine S. Harding, ayant une forte leste à bord, a besoin de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant d'amples emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
28 oct 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire OCTORARA, capitaine Deacon, doublé et chevillé en cuivre, sera prêt à recevoir sa cargaison dans peu de jours et il sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
21 oct rue du Camp, No. 38.

POUR LE HAVRE—Le A. 1. navire fin voilier HAVRE, capitaine Mc. Kenzie, sera expédié sans délai, ayant tout sa cargaison engagée. Pour passage seulement, s'adresser à T. Nicolet, ou à BAILEY & ABBOTT,
24 oct 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL
LE navire A 1, **Chester**, capt. Foster, à besoin de 350 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions, ou pour passage, ayant des beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
19 oct no. 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—
LE navire **Elizabeth**, capitaine Thayer, marqué A. 1., de voiler, portant 1400 balles de coton, a besoin de 250 à 300 balles pour compléter son chargement. Pour les conditions, ou pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
19 oct no. 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A. 1. navire fin voilier ORIENT, capitaine Bailey, sera expédié sans délai, ayant son chargement engagé, il peut loger quelques passagers. S'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
20 oct rue Bienville, No. 14.

POUR LIVERPOOL—Le A 1 fin voilier paquebot CHATHAM, capitaine J. Gordon, sera expédié pour le port ci-dessus, mardi, le 18 du courant. Pour fret de 350 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
11 oct rue Bienville, No. 14

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA—Texas—La goélette JULES CÆSAR, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co,
22 oct rue Royale, No. 35.

A FRETER.

La polacre autrichienne **Vezzeo**, du port de 234 tonneaux, capitaine D. Morien, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à
VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St. Louis.

A VENDRE—La goélette fine voilière **LONE**, construite à Baltimore il y a quatre ans, du port de 76 tonneaux; elle sera vendue à bon marché pour cette une société, s'adresser à
COIT & CO,
20 oct rue de la Douane, No 20.

A VENDRE,

LA goélette bonne marchéane, doublée et chevillée en cuivre, **BONITA**, dans l'état qu'elle se trouve maintenant à l'usage bord du fleuve; elle est bien appareillée, et elle peut être expédié en mer immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
J ROBERTS & co.
19 oct Rue Royale no. 117.

A VENDRE—La goélette **REE**, du port de 61 tonneaux, ayant été complètement réparée sous l'inspection des gardiens du port. C'est un bâtiment solide, enregistré A 1, qui a été originairement construit pour faire un bâtiment de guerre, il est doublé et chevillé en cuivre et propre au commerce mexicain. On peut le voir de l'autre bord du fleuve près du ferry. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à
KOHN, DABON & Co.
17 oct rue Bienville, No. 20

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; Antidiaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez
A. MICHOUD,
8 oct encoignure Ursulines et Levée.

SIROP anti-gouteux du célèbre Boubée.—En débarquement de Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

MAIRIE DE LA N. ORLEANS.

AVIS est donné que Lundi, 7 novbre prochain, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication à l'enchère, de la location des magasins appartenant à la première municipalité, et faisant partie de l'édifice de la pompe à feu.—Les adjudicataires devront fournir leurs billets endossés à la satisfaction du maire, payables à trois, six, neuf et douze mois.

Le 23 Octobre 1836.

23 octobre D. PRIEUR—Maire

MAIRIE DE LA N. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que lundi, 7 novembre prochain, dans le 1er. district de ladite municipalité il sera procédé à l'élection d'un alderman en remplacement de Mr. E. M. Carter démissionnaire. Ladite élection aura lieu au café de Richardson, rue Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs Mrs. C. K. Rogers et J. Chalaron, et greffier J. H. Field. [30 oct] D. PRIEUR—maire.

Avis aux Banques et de Compagnies.

RECOMPENSE.

Le département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.

$30 DE LA CHARTE.

Il est de mon devoir, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploieront, encourageront ou favoriseront des infractions quelconques aux dispositions de la charte qui s'rapportent à ce sujet, et annoncent qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincues d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie

GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

AVIS—Par une résolution passée à l'assemblée du 31 Octobre 1836 il a été décidé, qu'à partir du 1er. Novembre prochain, on ne recevra aucun fret sur les chars du chemin à coulisses de Carrollton, si l'on ne paye d'avance, excepté les habitués, qui devront régler à l'expiration de chaque mois, en s'adressant d'avance à la Banque de Carrollton. GEO. MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de Carrollton et de la Nlle Orléans. 27 oct

Banque de Commerce de la Nelle Orléans
Nouvelle Orléans 24 oct. 1836

TRAITES—Sur la Marine à vendre à cette institution. 25 oct

Ed. DUPLESSIS, Caissier.

AVIS—Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les billets de la Compagnie de navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires, pour améliorer la navigation du Bayou St. Jean et du Canal. Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette, somme quarante mille piastres sont payables dans vingt cinq mois, et les soixante mille restant, dans trente mois. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiements sont garantis par la première Municipalité.

Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.

15 oct J. H. HOLLAND, président.

AVIS.

Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommagera ou détruira aucune partie de chemin à coulisses fait par la dite compagnie, et fera, ou procurera à être fait, aucun dommage aux rails, édifices, voitures ou machines qui y appartiendront, sera condamnée à payer à la dite compagnie, pour chacune d'elles, toutes les fois qu'elle sera ainsi occasionnée, et de plus pourra être poursuivie par acte d'accusation, en justice, et de plus pourra être poursuivie par acte d'accusation, en justice, et punie par amende et emprisonnement, dans les dites limites, ou l'un et l'autre, suivant la nature et la grandeur de l'offense, pour chaque offense, ainsi occasionnée